

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-607

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2023-607

Avenant n°3 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n°3 de la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, conclue en décembre 2020 entre l'Etat et Bordeaux Métropole, de préciser les actions reconduites ou nouvellement inscrites dans ce dispositif, et d'en détailler les budgets associés.

1. Cadre d'intervention

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018 pour la période 2019-2022 est axée autour de 5 engagements :

- s'attaquer à l'émergence de la pauvreté dès les premières années de la vie,
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance,
- rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- investir pour l'accompagnement de tous vers emploi.

A ce titre, et pour donner suite à une sollicitation de la Préfète de Région, Bordeaux Métropole a contractualisé avec les services de l'Etat le 19 décembre 2020 autour d'actions nécessaires à la lutte contre la pauvreté sur le territoire métropolitain, en s'inspirant des grands axes du plan de relance. Cette contractualisation, traduite dans une convention-cadre « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi », est prévue sur un exercice de trois ans (2020-2022). La Métropole y participe à hauteur de 522.500 €, soit un niveau d'engagement équivalent à celui de l'Etat, ce qui représente une enveloppe globale de 1.045.000 M€ pour cette programmation se déclinant en 7 actions.

L'action de lutte contre le mal-logement n'ayant pas été réalisée en 2021 au vu d'un plan de charge exceptionnel du service de l'amélioration du parc privé en lien avec l'effondrement des immeubles sur Bordeaux, il avait été convenu avec les services de l'Etat de redéployer les crédits afférents non consommés par ce projet sur les autres actions indiquées.

En 2021, l'Etat a proposé à Bordeaux Métropole de poursuivre cet engagement réciproque dans ce plan de lutte contre la pauvreté, et un premier avenant a été signé. En 2022, et dans cette même continuité de partenariat, un deuxième avenant a été conclu. Cette prolongation de la convention-cadre a ainsi permis de renouveler l'appui au développement de 3 des 7 actions initialement définies par cette stratégie, comme expliqué dans le tableau récapitulatif en annexe 1.

2. Avenant n°3

Au printemps 2023, un troisième avenant à la convention-cadre a été proposé à Bordeaux Métropole par les services de l'Etat, afin de clôturer, au titre de cette stratégie, le développement des projets initiés sur les territoires depuis maintenant plus de trois années. Une quatrième enveloppe, d'un montant respectif de 550.000 € pour l'Etat, et d'une somme équivalente pour Bordeaux Métropole, soit une enveloppe globale de 1.100.000 €, est ainsi proposée par la signature de ce troisième et dernier avenant à la convention-cadre de 2020.

Les trois actions identifiées, de concert avec l'Etat, s'inscrivent dans le champ de la politique sociale de l'habitat et de l'inclusion numérique métropolitaine :

- reconduction de l'action 1 : inclusion numérique

L'action consiste à constituer et former un réseau métropolitain d'acteurs associatifs à la médiation numérique, permettant par ricochet de favoriser l'inclusion numérique de nombreux publics en situation d'exclusion dans et hors les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en s'adressant également aux personnes ayant le statut de réfugiés ou relevant de la protection internationale.

Budget total de l'action sur l'avenant n°3 : 300.000 €, dont 150.000 € de l'Etat

- reconduction de l'action 2 : appel à projets pour l'emploi des jeunes et des femmes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, la crise sanitaire, en stoppant brutalement les activités économiques, a impacté fortement le niveau socio-économique de ses habitants. La nécessité de déployer sur ces territoires des réponses innovantes apparaît comme un levier important de la lutte contre la grande précarité, notamment auprès des publics les plus fragilisés que sont les femmes et les jeunes.

Budget total de l'action sur l'avenant n°3 : 400.000 €, dont 200.000 € de l'Etat.

- reconduction de l'action 7 : accompagnement vers et dans le logement de familles en sortie de squats

Il s'agit d'une action qui consiste à cofinancer l'accompagnement vers et dans le logement de 20 familles par an en sortie de squats. Celles-ci sont évaluées et orientées par le COS Alexandre Glasberg – Foyer Quancard (opérateur social de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles) vers des Logements Temporaires d'Insertion (LTI) mis à disposition par Bordeaux Métropole. Ce projet vient compléter les actions déjà déployées dans le cadre de la plateforme de résorption des squats, pilotée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), et à laquelle Bordeaux Métropole participe activement à travers l'opération sociale confiée au Diaconat de Bordeaux via un marché public. Cette mission consiste à l'accompagnement des familles durant l'hébergement temporaire jusqu'à leur sortie positive vers un logement durable sur une période de 4 ans (2021/2025). Budget total de l'action sur l'avenant N°3 : 400.000 €, dont 200.000 € de l'Etat.

3. Modalités de mise en œuvre

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent avenant seront effectués de manière conjointe par Bordeaux Métropole et les services de l'État au sein d'un comité technique se réunissant a minima une fois par semestre.

La contribution 2023 de l'Etat fera l'objet d'un versement annuel unique, à la signature du présent avenant. La contribution financière sera créditée sur le compte de Bordeaux Métropole (Service de gestion comptable de Bordeaux Métropole).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU l'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,

VU la délibération 2020-455 du 27 novembre 2020 portant sur la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2021-690 du 25 novembre 2021 relative à l'avenant n°1 à la convention cadre,

VU la délibération 2022-725 du 24 novembre 2022 relative à l'avenant N°2 à la convention cadre,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole participe dans le cadre de sa politique d'habitat, au titre de sa compétence de solidarités urbaines, au développement de l'offre spécifique

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°3 annexé au présent rapport,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°3 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au budget de l'année 2023 soit 550 000 € – Chapitre 74, article 74718, fonction 552 ; les dépenses correspondantes étant ouvertes pour partie au budget 2023 et pour partie au budget 2024 (sous réserve de son adoption) au chapitre 65.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	